

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

28 October 2021

Revised estimates resulting from resolutions and decisions adopted by the Economic and Social Council at its 2021 session

(ACABQ report: A/76/7/Add.7; related SG report: A/76/303)

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on revised estimates resulting from resolutions and decisions adopted by the Economic and Social Council at its 2021 session.

During its 2021 session, the Economic and Social Council adopted two resolutions: (a) resolution 2021/18 on the Ad Hoc Advisory Group on Haiti, and (b) resolution 2021/31 on the Follow-up to the Regional Agreement on Access to Information, Public Participation and Justice in Environmental Matters in Latin America and the Caribbean.

With respect to resolution 2021/18, the Advisory Committee has no objection to the proposal to accommodate the resource requirements of \$47,900 within the overall resources that would be made available under section 9, Economic and social affairs, of the proposed programme budget for 2022.

Turning now to resolution 2021/31, the proposal of the Secretary-General amounts to additional resources of \$454,300 under section 21, Economic and social development in Latin America and the Caribbean, over and above the level of the proposed programme budget for 2022. This additional appropriation would represent a charge against the contingency fund and would provide the Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC) with an adequate, stable and predictable resource base, as requested by the resolution, to carry out its mandated secretariat functions in support of the implementation of the Regional Agreement

on Access to Information, Public Participation and Justice in Environmental Matters in Latin America and the Caribbean, also known as the Escazú Agreement.

Furthermore, implementation of the requests contained in resolution 2021/31 would require an additional appropriation of \$46,100 under section 36, Staff assessment, of the proposed programme budget for 2022, to be offset fully under income section 1, Income from staff assessment.

The Advisory Committee notes the challenges of securing stable and predictable voluntary resources and recommends approval of an additional appropriation of \$454,300 under section 21, which would represent a charge against the contingency fund, and \$46,100 under section 36 of the proposed programme budget for 2022.

Thank you, Mr Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

28 octobre 2021

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil
économique et social à sa session de 2021**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.7 ; rapport correspondant du Secrétaire
général : A/76/303)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021.

À sa session de 2021, le Conseil économique et social a adopté les résolutions 2021/18 et 2021/31, intitulées respectivement « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » et « Suite donnée à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

En ce qui concerne la résolution 2021/18, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition visant à financer le montant demandé de 47 900 dollars au moyen des crédits devant être ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2022.

S'agissant de la résolution 2021/31, la proposition du Secrétaire général porte sur des ressources supplémentaires d'un montant de 454 300 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), en sus du montant des crédits prévus dans le projet de budget-programme pour 2022. Ces crédits supplémentaires seraient imputés sur le fonds de réserve et permettraient de doter la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de ressources adéquates, stables et prévisibles, comme demandé dans la résolution, pour qu'elle puisse

assurer les tâches de secrétariat nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, également connu sous le nom d'Accord d'Escazú.

En outre, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution 2021/31, il faudrait inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) des crédits de 46 100 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.

Le Comité consultatif note qu'il est difficile d'obtenir des contributions volontaires stables et prévisibles et recommande l'approbation de crédits supplémentaires d'un montant de 454 300 dollars au titre du chapitre 21, à prélever sur le fonds de réserve, et d'un montant de 46 100 dollars au titre du chapitre 36 du projet de budget-programme pour 2022.

Monsieur le Président, je vous remercie.